



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2020

1/4

Convocations du 3 décembre 2020

Présents : *Mmes-Mrs- GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques – GUEDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - SEDE Samerha - DEROUX Jean-Marc – SADON Hervé – GEVREY Geneviève – POIRIER Pascal - CHICON Slajdana – LEFIEUX Isabelle - COUDY Pascal - GOUGRY Anne-Marie*
Le quorum est atteint.

A l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observations et signé. Monsieur Emmanuel Charlon a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty, le professeur lâchement assassiné dans l'exercice de ses fonctions. Il propose d'associer cette minute de silence à Monsieur le Maire de Bulcy, Philippe Hommage, avec lequel des liens d'amitié et d'entraide s'étaient tissés, notamment au cours de la commémoration du camp Américain.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour : la signature d'un nouvel avenant Merlot et la consultation des élus pour l'ouverture dominicale des commerces de la Nièvre.

◆ **Avenant pour modification de l'acte d'engagement Société Merlot (2020-06-01)**

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouvel avenant et à payer toutes les factures de l'entreprise MERLOT dans le cadre du marché de travaux d'assainissement.

◆ **Décision : Ouverture des commerces les dimanches de janvier**

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 janvier 2020, pour compenser les baisses économiques subites.

◆ **DETR 2020 – Sécurisation de l'accès à l'école (2020-06-02)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de la réalisation des travaux et adopte le plan de financement qui suit :

* Aide de l'État, 60 % sur un montant subventionnable
de 7233.00 € HT..... 4339.80 €
* Fonds libres de la Commune (40 %) 2 893.20 €

TOTAL FINANCEMENT 7233.00 €

- **CHARGE M.** le Maire de déposer les demandes de subventions, de signer tout document et commande s'y rapportant, de veiller au bon déroulement du chantier.

◆ **DETR – Renouvellement DETR Salle Polyvalente (2020-06-03)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler la demande de DETR 2020 pour l'année 2021 et adopte le plan de financement des tranches 1, 2 et 3 comme suit :

* Aide de l'État, 60 % sur un montant subventionnable
de 603 376.83 € soit 362 026.10 €
* Fonds libres de la Commune (40 %) 241 350.73 €

TOTAL FINANCEMENT DES TRANCHES 1, 2 et 3 603 376.83 €

- **CHARGE M.** le Maire de déposer les demandes de subventions, de signer tout document et commande s'y rapportant, de veiller au bon déroulement du chantier.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2020

2/4

- ◆ **Convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour l'accompagnement à l'instruction des demandes de permission de voirie, déposées par la société SFR, dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit. (2020-06-04)**
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement pour la gestion des permissions de voirie et valide les préconisations techniques du Département.
- ◆ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2019 (2020-06-05)**
Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Mesves-sur-Loire pour l'année 2019.
- ◆ **Délibération 2020-06- 06 : Avenant TDF Convention d'Occupation du Domaine Public**
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter ce nouvel avenant et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant et d'en faire appliquer les clauses.
- ◆ **Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), Complément indemnitaire annuel (CIA) (2020-06-07)**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :
 - **INSTAURER** un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
 - **REVALORISER** les primes et indemnités automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des conditions fixées ci-dessus ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues ci-dessus ;
 - **INSCRIRE** les crédits correspondants chaque année au budget.
La mise en place du RIFSEEP prendra effet au 1^{er} janvier 2021.
- ◆ **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique – Ajout compétence « acquisition matériel pédagogique, jeux intérieurs et extérieurs » (2020-06-08)**
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du S.I.R.P. par l'ajout de la compétence « acquisition matériel pédagogique, jeux intérieurs et extérieurs ».
- ◆ **Opposition au transfert de compétence PLUI (2020-06-09)**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes Cœur de Loire.
- ◆ **Exonération de loyers Proximarché (2020-06-10)**
Le conseil municipal, après délibération, à 13 voix pour et 2 voix contre, décide d'exonérer le nouveau propriétaire de ses loyers pendant une durée de six mois de janvier à juin 2021 et maintenir le mandatement des charges locatives.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2020

3/4

◆ Aide exceptionnelle en faveur des deux bars de la commune (2020-06-11)

Le conseil municipal, après délibération, à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention accorde une aide exceptionnelle d'un montant de 2000 € à Madame Sandra Blanc patronne du Bar "Au P'tit Blanc" et à Monsieur Chaibi Bechir patron du « Bar de la Mairie » et charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

◆ Réduction de la facture d'eau n° 2020-001-000439 (2020-06-12)

Suite à une surconsommation anormale d'un abonné résidant en maison de retraite le conseil municipal, après délibération, à 13 voix pour et 2 voix contre, accepte la proposition de L'Udaf (organisme de tutelle de l'abonné) de réduire de 50 % le montant de sa facture d'eau soit une réduction d'un montant de 3469.33 €.

La commune n'est pas déficitaire, la somme restant due correspond au prix d'achat de l'eau.

◆ Décisions aides sociales :

- Le Conseil Municipal oriente vers la communauté de communes un administré de Mesves-sur-Loire s'étant plaint de difficultés financières liées à la baisse d'activité professionnelle et demandant une aide financière à la commune. La communauté de Communes a mis en place un système d'aides, de conseils et d'accompagnement aux entrepreneurs et aux artisans touchés directement ou indirectement par la crise sanitaire.
- Le Conseil Municipal oriente la sœur d'un défunt, qui a fait une demande écrite à la mairie pour l'octroi d'une aide financière afin de régler les obsèques de celui-ci. Le Conseil Municipal l'invite à se rapprocher d'un notaire qui sera plus à même de lui fournir les conseils et l'accompagner dans la procédure de règlement de cette dette. Le conseil municipal a présenté ses condoléances et les services de la mairie restent à la disposition de la famille.

◆ Bourse au permis de conduire (2020-06-13)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de modifier le critère d'âge pour l'accès à la bourse au permis de conduire proposée par la commune. Il décide d'étendre l'âge de 15 à 22 ans révolus.

◆ Questions diverses

Association du Parc des Charmilles :

Lecture est faite aux membres du conseil municipal du courrier reçu de l'Association de Sauvegarde du Parc des Charmilles, représentée par Georges et Agnès Roy. L'objet de ce courrier porte sur le bien-fondé et la légitimité de la construction de la salle des fêtes et notamment sur les risques concernant la préservation de la faune et de la flore.

Le Conseil Municipal décide de faire un courrier de réponse à l'association sus-nommée afin de les rassurer sur ce sujet. En effet, le respect de l'environnement est l'esprit qui prévaut dans le projet de construction de la salle polyvalente.

Salle des fêtes réquisitionnée pour la cantine de l'école

En raison du sureffectif des élèves des classes de CM1-CM2, une nouvelle institutrice a été nommée à Mesves-sur-Loire, Madame Gunn. Elle est chargée des CM1.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2020

4/4

La cantine a dû être réquisitionnée pour devenir la salle de classe des CM1 et la salle des fêtes est devenue la cantine des élèves.

Monsieur le Maire souligne que lorsque la situation sanitaire redeviendra normale et que les activités des associations mesveroisaises pourront reprendre, nous serons face à un problème de fonctionnement de la salle des fêtes.

Cette situation conforte plus que jamais le projet de construction de la salle polyvalente.

Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS doit être révisé et mis à jour. La date du samedi 16 janvier à 9h30 est retenue pour une réunion entre conseillers.

Document Unique sur le Plan de Prévention des Risques Professionnels

Mme Lefieux et M. Guillot doivent faire le point ensemble sur le document pré-établi.

État de la voirie

Un rebouchage temporaire est prévu dans les rue de Pouilly, rue de Loire et rue basse.

L'enrobé définitif de la rue des écoles et de la route d'Antibes sera, quant à lui, terminé avant les congés de Noël.

Citystade

Le terrassement sera commencé en début d'année par la société Eiffage.

CCAS

Madame Sède et Monsieur Poirier proposent de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la réouverture du CCAS qui avait été dissous le 15 décembre 2018 par délibération 2017/17-P284.

Vidéo Surveillance

Monsieur Sadon propose de se rapprocher de la commune de La Marche qui a déjà mis en place un système de vidéo-surveillance.

Frais de transport pour la garderie

Monsieur Guillot fait part du mécontentement de parents qui demandent la gratuité du transport pour la garderie. Un courrier sera adressé à la collectivité compétente,

Site Internet

Monsieur Deroux explique qu'une newsletter va être mise en place dès que le nouveau site sera finalisé. Elle sera envoyée aux abonnés dès qu'une information importante paraîtra sur le site.

Panneau d'affichage numérique

Il sera installé en début d'année devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.